RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 70157
Numéro SIREN : 487 430 076
Nom ou dénomination : ABBEVILLE PRIMEURS

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2023 sous le numéro de dépôt B2023/010588

ABBEVILLE PRIMEURS
Société à Responsabilité Limitée au capital de 200.000 euros
Siège Social : 24 Rue Jean Jaurès
80100 ABBEVILLE
487 430 076 RCS AMIENS (2005 B 70157)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 7 DECEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2023

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 52.107,27 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	52.107,27 euros
A titre de dividendes à l'Associé Unique Soit 2,02 euros arrondi par part sociale.	20.000,00 euros
Le solde	32.107,27 euros

En totalité sur le compte « Autres Réserves » qui présentera ainsi un solde créditeur de 178.679,97 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué ce jour.

Il est précisé qu'en cas d'option expresse et irrévocable du contribuable pour l'imposition des dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu, le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2023 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 20.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions de dividendes intervenues au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

EXERCICE	DISTRIBUTION GLOBALE	ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	NON ELIGIBLE
30/06/2020	9.000 €	9.000 €	-
30/06/2021	20.000 €	20.000 €	-
30/06/2022	20.000 €	20.000 €	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 7 Décembre 2023

Cette résolution est adoptée.

BM

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale informe l'Associé Unique que, conformément aux dispositions de l'article 28 de la Loi 2017–1837 du 30 Décembre 2017, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus mobiliers et notamment des produits d'actions et de parts sociales (dividendes), sont assujetties de plein droit à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale à 30 %. Les conditions d'assujettissement de ce prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % et ses dispenses lui ont été exposées par la Gérance.

L'Assemblée Générale constate en conséquence que le dividende par part sociale (soumis de plein droit, et sauf option ci-dessus visée, au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % et aux prélèvements sociaux de 17,2 %) est de 2,02 euros arrondi.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 7 Décembre 2023

Cette résolution est adoptée.

Certifié conforme
Le Gérant
Mickaël BEAURAIN



1- BILAN ACTIF

N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS	Durée ex. en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise :	Durée de l'ex. précédent* 12
24 RUE JEAN JAURES	80100 ABBEVILLE
Numéro SIRET* 48743007600025	Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :

			Exercice N, clos le : 30/06/2023			30/06/2022
			Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A	N	Frais de développement*	CX	CQ		
C	C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 280 AG		
T		Fonds commercial (1)	AH	129 500 AI	129 500	129 500
I	R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F	P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		
I	C	Constructions	AP	AQ		
M		Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	113 709 AS	99 150	14 559
M	R	Autres immobilisations corporelles	AT	107 021 AU	93 159	13 861
	P	Immobilisations en cours	AV	AW		12 093
B		Avances et acomptes	AX	AY		
I		Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L	F	Autres participations	CU	CV		
I	I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
S	N	Autres titres immobilisés	BD	BE		
E		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	9 762 BI	9 762	9 628
		TOTAL (II)	BJ	367 272 BK	199 589	167 683
A	S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM		172 456
C	T	En cours de production de biens	BN	BO		
T		En cours de production de services	BP	BQ		
	C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C	K	Marchandises	BT	12 219 BU	12 219	14 001
I	S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW		
R	C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	20 795 BY	20 795	31 488
C	R	Autres créances (3)	BZ	39 833 CA	39 833	43 412
U	E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L	D	VMP(dt act° propres) :	CD	155 CE	155	155
	I	Disponibilités	CF	367 082 CG	367 082	350 384
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	11 197 CI	11 197	10 852
R E		**TOTAL (III)**	CJ	451 280 CK	451 280	450 292
G		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U		Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L		Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	818 552 BA	199 589	618 963 622 747

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP	9 762	(3) Part à + d'un an	CR
Clause de rés. de prop. :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Certifié Conforme

2- BILAN - PASSIF avant répartition N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS — Néant [] *

				Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	200 000	200 000
		Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
		Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK [])	DC		
		Réserve légale (3)	DD	20 000	20 000
		Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
		Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1 [])	DF		
		Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ [])	DG	146 573	96 565
		Report à nouveau	DH		
		RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	52 107	70 008
		Subventions d'investissement	DJ		
		Provisions réglementées*	DK		
		TOTAL (I)	DL	418 680	386 573
Autres fonds propres		Produit des émissions de titres participatifs	DM		
		Avances conditionnées	DN		
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges		Provisions pour risques	DP		7 400
		Provisions pour charges	DQ		
		TOTAL (III)	DR		7 400
Dettes (4)		Emprunts obligataires convertibles	DS		
		Autres emprunts obligataires	DT		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		22 578
		Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI [])	DV	17 062	30 904
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	146 604	139 132
		Dettes fiscales et sociales	DY	31 745	31 680
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 200	1 200
		Autres dettes	EA	3 672	3 281
Compt régul.		Produits constatés d'avance (4)	EB		
		TOTAL (IV)	EC	200 283	228 775
		Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
		TOTAL GENERAL (I à V)	EE	618 963	622 747
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
		Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	200 283	228 775
	(5)	Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Certifié Conforme

3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste) N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS — Néant [] *

			Exercice N					Exercice N-1
			France		Exportation et intrac.		Total	
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA	1 628 900	FB		FC	1 628 900	1 683 250
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF		
	- services*	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 628 900	FK		FL	1 628 900	1 683 250
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	4 667	3 438
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	7 933	2 832
	Autres produits (1) (11)					FQ	18	571
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 641 517	1 690 090
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 122 644	1 123 164
	Variation de stock (marchandises)*					FT	1 782	5 622
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	176 809	178 938
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	10 631	12 335
	Salaires et traitements*					FY	204 410	219 174
	Charges sociales (10)					FZ	51 966	51 201
	-Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	10 962	13 743
	Dotations - dotations aux provisions					GB		
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	189	57
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 579 393	1 604 233
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	62 124	85 857
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	0	0
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	0	0
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 058	1 374
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 058	1 374
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-1 058	-1 374
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V -VI)						GW	61 067	84 484

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié Conforme

4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS — Néant *

			Exercice N	Exercice N - 1
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	3 304	5 500
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 304	5 500
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	420	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		700
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	420	700
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	2 884	4 800
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	11 843	19 276
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 644 821	1 695 590
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 592 714	1 625 583
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	52 107	70 008

	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2)	Dont - produits de locations immobilières	HY		
		- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	1G		
	(3)	Dont - Crédit-bail mobilier*	HP	7 545	9 856
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter)	Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transfert de charges	A1	533	2 832
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	26 268	29 320
R		Dont montant des cot. sociales obliga. hors CSG-CRDS A5 : 17 834			
E	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
N	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
V	(13)	Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6 : 8 434 Obl. A9 :			
O		Dont cotisations facultatives Madelin (part déductible) A7 : 8 434 — Dont cot. facul. aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 :			

I S	(7)	Détails des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges except.	Exercice N Produits except.
		REPRISE FNP ELECTRICITE TX REDUI		3 304

	(8)	Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

- Règles et méthodes comptables
- Notes sur le Bilan Actif
- Notes sur le Bilan Passif
- Engagements financiers et autres informations

Certifié Conforme

ANNEXE

Exercice clos le : 30/06/2023 Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Exercice clos le : 30/06/2023 Durée : 12 mois

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles		☐	☐	X
des titres de participation		☐	☐	X
des autres titres immobilisés et des titres de placement		☐	☐	X
Frais externes de formation nécessaires à la mise en service		☐	☐	☐
Coûts d'emprunts activables montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice		☐	☐	X
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation montant comptabilisé en charges pour l'exercice		☐	☐	X

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	136 780			136 780
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	113 709			113 709
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes	100 965	6 055		107 021
Immobilisations financières.....	9 628	134		9 762
Total**.....**	**361 083**	**6 189**		**367 272**

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	7 280			7 280
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	92 475	6 675		99 150
Autres immobilisations corporelles..	88 872	4 287		93 159
Total**.....**	**188 627**	**10 962**		**199 589**

Dépréciations de l'actif	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total**.....**				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital..		

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à : 129 500

Eléments achetés.....	129 500	
Eléments réévalués.....		
Eléments reçus en apport.....		

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées structure		Immobilisations décomposées composants	
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	L	5 A 10 ANS				
Autres immobilisations corporelles	L	1 A 10 ANS				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans prise en compte du coût de la sous-activité.

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises	14 001	12 219	14 001	12 219
Total	**14 001**	**12 219**	**14 001**	**12 219**

Dépréciation des stocks	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total				

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

Créances représentées par des effets de commerce

Clients	
Autres créances	

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé	9 762	9 762	
Actif circulant et charges constatées d'avance.	71 825	71 825	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	667
Disponibilités	

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances				
Autres postes d'actif				
Total				

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts) : 200000

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	9 900	20,21
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	9 900	20,21

Provisions :	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées				
Provisions pour risques & charg	7 400		7 400	
Total	**7 400**		**7 400**	

Etat des dettes :	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	146 604	146 604		
Dettes fiscales et sociales	31 745	31 745		
Dettes sur immobilisations	1 200	1 200		
Autres dettes	20 734	20 734		
Produits constatés d'avance				
Total	**200 283**	**200 283**		

Dettes représentées par des effets de commerce :

Dettes financières	
Fournisseurs	
Autres dettes	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	4 654
Dettes fiscales et sociales	15 829
Autres dettes	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des suretés réelles

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

Engagements donnés

Intérêts sur emprunts.....

Avals et cautions.....

Autres engagements donnés.....

Engagements réciproques

Effets escomptés non échus.....

Crédit-bail mobilier..... 14 462

Crédit-bail immobilier.....

Locations longue durée..... 884

Autres engagements réciproques.....

Engagements reçus

Avals et cautions.....

Autres engagements reçus.....

Effectifs 6

Autres informations significatives

5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS — Néant [] *

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluat pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Augmentations: Acquisitions, créat°, apports et virements de poste à post 3	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	136 780	KE		KF	
C	Terrains				KG		KH		KI	
C	Constructions	- Sur sol propre	Dont Composant	L9	KJ		KK		KL	
		- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1	KM		KN		KO	
R		- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2	KP		KQ		KR	
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composant	M3	KS	113 709	KT		KU	
	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencts, aménagemts div*			KV	56 036	KW		KX	
R		- Matériel de transport*			KY	28 561	KZ		LA	
E		- Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	16 369	LC		LD	6 055
L		- Emballages récupérables et divers*			LE		LF		LG	
L	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
E	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
S	TOTAL III				LN	214 675	LO		LP	6 055
	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
F	Autres participations				8U		8V		8W	
I	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
N	Prêts et autres immobilisations financières				1T	9 628	1U		1V	134
	TOTAL IV				LQ	9 628	LR		LS	134
	TOTAL GENERAL (I +II+ III + IV)				0G	361 083	0H		0J	6 189

CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2	Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Rééval légale ou éval en équi: valeur d'origine des immobilisations en fin 4		
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				C0		D0		D7	
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				LV		LW	136 780	1X	
C	Terrains				LX		LY		LZ	
	Constructions	- Sur sol propre			MA		MB		MC	
		- Sur sol d'autrui			MD		ME		MF	
R		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions			MG		MH		MI	
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.				MJ		MK	113 709	ML	
	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements			MM		MN	56 036	MO	
R		- Matériel de transport			MP		MQ	28 561	MR	
E		- Mat. de bureau et informatique, mobilier			MS		MT	22 424	MU	
L		- Emballages récupérables et div			MV		MW		MX	
L	Immob. corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
E	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
S	TOTAL III				NG		NH	220 730	NI	
	Participations évaluées (mise en équi.)				0U		M7		0W	
F	Autres participations				0X		0Y		0Z	
I	Autres titres immobilisés				2B		2C		2D	
N	Prêts et autres immob. financières				2E		2F	9 762	2G	
	TOTAL IV				NJ		NK	9 762	2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				0K		0L	367 272	0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5bis - TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION 2054 bis 2023

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 30/06/2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS Néant * ☐

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l' exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Montant des suppléments d'amortis-sement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B

Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6 - AMORTISSEMENTS

N° 2055 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS

Néant [] *

CADRE A — **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE***

IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.	
Frais d'établ. et développement	CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles	PE	7 280	PF		PG		PH	7 280	
TOTAL I	RK	7 280	RM		RN		RO	7 280	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
- Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Construct° - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
- Installations générales, agencements et aménagements des	PV		PW		PX		PY		
Inst. tech., matériel et outillage ind.	PZ	92 475	QA	6 675	QB		QC	99 150	
Autres - Installations générales, agencements et aménagements	QD	44 086	QE	3 478	QF		QG	47 564	
immob. - Matériel de transport	QH	28 417	QI	143	QJ		QK	28 561	
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	16 369	QM	666	QN		QO	17 035	
- Emballages récup. et div.	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II	QU	181 347	QV	10 962	QW		QX	192 309	
TOTAL GENERAL (I + II)	0N	188 627	0P	10 962	0Q		0R	199 589	

CADRE B — **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

Immobilisat° amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	R		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
C Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
O Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
N Inst. gales., agn	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Instal. techn., matériel et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
C Inst gales,agenct & am. div	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
O Mat. de transp.	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
R Mat bur & inf mob	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
P Emb. récup , div.	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III	NL						N						NO	
TOTAL général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N		TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)				NY		TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)				NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursemt des obligations			SP		SR	

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS

Néant [] *

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
	Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T		TA		TB		TC	
P	Prov. pour investissements	3U		TD		TE		TF	
R	Prov. pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
V	Dont majorations except. de 30 %	D3		D4		D5		D6	
R	Prov. pour prêts d'installation	IJ		IK		IL		IM	
	Autres prov. réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
R	Provisions pour litiges	4A	7 400	4B		4C	7 400	4D	
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Prov. pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
C	Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F		5H		5J		5K	
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO		EP		EQ		ER	
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U	
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	7 400	TV		TW	7 400	TX	
D	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
E	sur - corporelles	6E		6F		6G		6H	
P	immobilisations - titres mis en équi.	02		03		04		05	
R	- titres de participat°	9U		9V		9W		9X	
E	- autres immob fin (1)*	06		07		08		09	
C	sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
I	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	7 400	UB		UC	7 400	UD	
	- d'exploitation			UE		UF	7 400		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS — Néant [] *

CADRE A	ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3
De l'actif immobilisé	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	9 762	UV	9 762	UW	
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	20 795		20 795		
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	6 559		6 559		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 234		7 234		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes, versemts assim.	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	667		667		
	Groupes et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR	25 373		25 373		
Charges constatées d'avance		VS	11 197		11 197		
TOTAUX		VT	81 587	VU	81 587	VV	
RENV (1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF					

CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	VG				
	à + de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	146 604	146 604		
Personnel et comptes rattachés		8C	22 003	22 003		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 047	9 047		
Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	695	695		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 200	1 200		
Groupes et associés (2)		VI	17 062	17 062		
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr		8K	3 672	3 672		
Dette représentative de titres empruntés*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	200 283	VZ 200 283		
RENV (1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ				
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK	22 565			
(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				

*** Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032**

9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS — Néant [] *

Exercice N, clos le : 30/06/2023

I. REINTEGRATIONS

	BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	52 107
	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067	XX			XW	420
	Amendes et pénalités	WJ	420	Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis	XZ				
	Réintégration prévues à l'article 155 du CGI							XY	
	Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	11 843
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E*	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI	L7			K7	
	Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19 % (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)							I8	
	Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours des exerc.antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme						WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR	
	Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)	intérêts exédentaires (art. 39-1-3 et 212)	SU		Zone d'ent.* (act. exo.)	SW		)	WQ
	Dont :				Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		)	
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	64 370

II. DEDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WT	
	Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impos. différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *						WV	
		- imposées aux taux de 0%						WH	
		- imposées aux taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		- imputées sur déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales*. Produit net des act° et parts d'intérêts :	(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A)					)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Entreprise nouvelle 44 septies	K9		Entreprise nouvelle art. 44 sexies	L2		Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)	L5	
				Sociétés d'investissements immo.	K3		Zone restruc. defense (art. 44 terdecies)	PA	XF
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies	0V		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44	1F		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Zone de revitalisation rurale (44	PC		Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS	
	Déduct. div. (cf. feuillet séparé)	dont déd. except. (art 39 decies)			Créance dégagée par le report en arrière du déf. (IS)	ZI		XG	
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)				
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)				
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)							
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)				
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2	
							TOTAL II	XH	

III. RESULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation	bénéfice (I moins II)	XI	64 370
des déficits reportables :	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL	
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)		XL	
RESULTAT FISCAL	BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)	XN	64 370
		XO	

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise :	SARL ABBEVILLE PRIMEURS		Néant		*

I. SUIVI DES DEFICITS

Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précèdent (1)	K4	0
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4Ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)	K6	0
Déficit de l'excercice (tab 2058-A, ligne XO)	YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	0

II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW		
Provisions pour risques et charges*					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Total des provisions pour risques et charges	8X		8Y		
Provisions pour dépréciation*					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Total des provisions pour dépréciation	9D		9E		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
Total des provisions pour charges à payer	9K		9L		
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 — **TOTAUX**	YN		YO		

TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) **à reporter au tab. 2058-A** **ligne WI** **ligne WU**

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1			

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RES. ET RENSEIGNEMENTS DIVERS N° 2058-C 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS — Néant [] *

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT

	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	70 008
	Prélèvements sur les réserves	0E	
	TOTAL I	0F	70 008
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB	
	- Autres réserves	ZD	50 008
	Dividendes	ZE	20 000
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	70 008

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaratio
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation

RENSEIGNEMENTS DIVERS					EXERCICE N	EXERCICE N -1	
Engagements		- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	38 574	YQ	14 462	22 007
		- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
		- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
Détails des postes	Autres achats et charges externes	- Sous-traitance			YT		
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	934	XQ	41 520	40 848
		- Personnel extérieur de l'entreprise			YU		
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	25 367	24 062
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	109 922	114 029
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052			ZJ	176 809	178 938
	impôts et taxes	- Taxe professionnelle,CFE, CVAE			YW	1 325	1 319
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	9 306	11 016
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052			YX	10 631	12 335
T.V.A.		- Montant de la TVA collectée			YY	92 107	96 179
		- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	94 442	92 461

Divers			
- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2022)*	OB	171 201	
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*	0S		
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so	ZK	%	%
NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE	XP		
Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)	ZR		
Aides percues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI	RH		

Régime de groupe								
Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK		PV à 0% (1	JL	
			PV à 19 %	JM		Imputation	JC	
Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN		PV à 0% (1	JO	
			PV à 19%	JP		Imputation	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale	JH		N°SIRET de la société mère	JJ				

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS — Néant *

A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Qualification fiscale des plus et moins values réalisées — Court terme (9)	Long terme (10) — 19 %	Long terme (10) — 15 % ou 12,8 %	Long terme (10) — 0 %	Plus-values taxables à 19 % (11)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+				+
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+				+
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+				+
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+.				+
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+	+	+	
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-	-	-	
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+	+	+	+
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)		**A**	**B (Ventilation par taux)**			**C**

13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS — Néant [] *

A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39)				
	Total 1				

	Imposition répartie :		Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	Total 2					

B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

[] de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement). [] d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).

Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Total					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14 - SUIVI DES MOINS VALUES A LONG TERME

N° 2059-C 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS	Néant	*

(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés (2) Entreprises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)	
	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 Ia sexies 0 du CGI) (1)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Origine		Moins-values		Imputations sur les PVLT	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
		à 19 %, ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice	à 15 % ou 19%		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS	Néant	*

(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme				
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2					
Total (lignes 1 et 2)	3					
Prélèv. opérés - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5					
Total (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clotûre de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABBEVILLE PRIMEURS		Néant	*
Exercice ouvert le : 01/07/2022	et clos le : 30/06/2023	Durée en nombre de mois : 12	

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	YP	6,00
dont apprentis	YF	1,00
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 628 900
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0
Total 1	OX	1 628 900
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	18
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0
Subv. d'exploitation reçues	OF	0
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0
Total 2	OM	18
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	ON	1 173 815
Variation négative des stocks	OQ	1 782
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	83 347
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	189
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0
Total 3	OJ	1 259 133
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée **Total 1 + Total 2 - Total 3**	OG	369 785
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	369 785

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	Du	Au	
Date de cessation		HR	